



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN**

**SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

Une séance régulière des conseillers de la Municipalité de Saint-Martin est tenue au Centre municipal le lundi 2 octobre 2017 à 20 h. Sont présents Mme Cécile Champagne, MM Jean-Guy Morin, Rémi Giroux, Éric Giguère, Yvan Paré, Michel Marcoux, sous la présidence de M. Jean-Marc Paquet, Maire.

Est également présente : Brigitte Quirion, Secrétaire-Trésorière . Aucun citoyen

**RE :206-10 -2017 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Michel Marcoux

Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**
- 3) **REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – CÉCILE CHAMPAGNE – DOSSIER PETITE SÉDUCTION**
- 4) **REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – ÉRIC GIGUÈRE – DOSSIER PETITE SÉDUCTION & PROJET PILOTE MANŒUVRE**
- 5) **APPEL D'OFFRES N° 2017-04-82 – SAINT-GÉDÉON / CONTRAT 5 MUNICIPALITÉS ( ST-GÉDÉON, ST-MARTIN, ST-RENÉ, ST-THÉOPHILE, ST-PHILIBERT) / RECOMMANDATION DU COMITÉ**
- 6) **RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION N° 022-2017/ FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS 2017-2018**
- 7) **RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION / LIGNAGE DE RUE – PARTIE DE LA 10<sup>E</sup> RUE EST**
- 8) **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 ET AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL (AJUSTEMENT TABLEAU DGE)**
- 9) **RÉGIE INTERMUNICIPALE / APPROBATION QUOTE-PART 2018**
- 10) **COUR MUNICIPALE VILLE SAINT-GEORGES / RENOUVELLEMENT DU MANDAT 2018**

- 11) TRAVAUX 10<sup>E</sup> RUE EST / FACTURATION PROPRIÉTAIRE  
MARIE-CLAUDE GARNEAU – 84, 10<sup>E</sup> RUE EST SAINT-  
MARTIN / TRAVAUX DE PAVAGE À L'ENTRÉE
- 12) PLURITEC / RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 10<sup>E</sup> RUE EST  
/ DEMANDE DE PAIEMENT N° 6 FACTURE # 18310-06 ( RÉ :  
023-01-2017) – SERVICES PROFESSIONNELS AU 23  
SEPTEMBRE 2017
- 13) DOSSIER RÉFECTION 10<sup>E</sup> RUE EST / ENTREPRENEUR  
T.G.C. INC. / CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 3 -  
RECOMMANDATION DE PLURITEC (TRAVAUX JUSQU'AU  
27 SEPTEMBRE 2017)
- 14) GROUPEMENT FORESTIER BEAUCE-SUD / FRAIS  
RAPPORT D'INGÉNIEUR FORESTIER 2017
- 15) COMPLEXE SPORTIF MATRA / AMÉNAGEMENT DE LA  
CUISINE – RESTAURANT
- 16) CORRESPONDANCE
- 17) ADOPTION DES COMPTES/
- 18) DIVERS :
  - 1 PERMIS DE CONSTRUCTION
  - 2 RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF ( ART. 176.4 CM)
  - 3 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU  
POTABLE 2016
  - 4 PARC MOBILIER RUSTIQUE / TRAVAUX DE  
TEINTURE DES MOBILIERS URBAINS – MME  
BLANCHE JEAN
  - 5 ARROSAGE DE JARDINIÈRES / SAISON ESTIVALE  
2017 / STÉPHANE MAHEUX & JÉRÔME THIBODEAU
  - 6 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / AUTORISATION  
D'ACHAT DE DEUX (2) HABITS DE COMBAT
- 19) MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC
- 20) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Adoptée**

**RE :207-10-2017 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

---

Suite à la présentation du procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2017;

Il est proposé par :Jean-Guy Morin  
Appuyé par : Cécile Champagne

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2017 soit adopté.

Adoptée

**RE :208-10-2017 : REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – CÉCILE  
CHAMPAGNE – DOSSIER PETITE SÉDUCTION  
( 02-621-00-340)**

---

**ATTENDU** les dépenses de Cécile Champagne au montant de **52.22 \$** pour le dossier Petite Séduction ;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin  
Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise de rembourser le montant de **52.22 \$** à Mme Cécile Champagne conseillère pour les dépenses encourues lors de la conception d'un album souvenir de l'activité PETITE SÉDUCTION.

Adoptée

**RE :209-10-2017 : REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – ÉRIC  
GIGUÈRE / DOSSIER PETITE SÉDUCTION / DOSSIER  
PROJET PILOTE MANOEUVRE ( 02-621-00-340)**

---

**ATTENDU** les dépenses de Éric Giguère au montant de **213.07 \$** pour le dossier Petite Séduction et **246.17 \$** pour le dossier Projet Pilote Manoeuvre ;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin  
Appuyé par : Rémi Giroux

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise de rembourser le montant total de **459.24 \$** à M. Éric Giguère conseiller pour les dépenses encourues lors de l'activité PETITE SÉDUCTION ainsi que le PROJET PILOTE MANOEUVRE.

Adoptée

**RE :210-10-2017 : APPEL D'OFFRES EN COMMUN N° 2017-04-82-  
SAINT-MARTIN, SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE, SAINT-  
THÉOPHILE, SAINT-RENÉ, SAINT-PHILIBERT / DOSSIER –  
CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES  
/ DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

**ATTENDU** que l'actuel contrat de cueillette et le transport des ordures vient à échéance le 31 décembre 2017;

**ATTENDU** les termes de la résolution N° 062-04-2017 autorisant le lancement d'un appel d'offres en commun pour les municipalités de Saint-Martin, Saint-René, Saint-Théophile, Saint-Gédéon dont délégation de pouvoirs au lancement de l'appel d'offres à la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

**ATTENDU** l'ajout d'une cinquième municipalité dont la municipalité de Saint-Philibert au lancement de l'appel d'offres;

**ATTENDU** que l'article 14.4 du Code municipal du Québec permet la délégation de pouvoirs de la municipalité de Saint-Martin à la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce afin de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

**ATTENDU** le résultat des soumissions et la procédure de retenue du

plus bas soumissionnaire et conforme par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce qu'elle octroie les services de cueillette et transport des matières résiduelles pour les cinq municipalités à l'entente de la compagnie « *SERVICES SANITAIRES DF DE BEAUCE INC* » et ce pour une durée de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022;

**QUE** la part de la municipalité de Saint-Martin représente un coût total de **347 425.71 \$** ( tx incluses) pour cinq ans;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré  
Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** conséquemment à la délégation de lancer l'appel d'offres et par l'effet de la loi que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce ait tous les pouvoirs nécessaires pour adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

**RE:211-10-2017: RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR  
INVITATION N° 022-2017 / FOURNITURE DE  
PRODUITS PÉTROLIERS 2017-2018**

---

Suite à la présentation du résultat d'appel d'offres N° 022-2017 pour les produits pétroliers des édifices municipaux, ainsi que la fourniture de diesel pour les équipements, comme suit :

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES / PRODUITS PÉTROLIERS**

**Produits:**                      **Huile à chauffage**    **Diesel Saisonnier( zone 4)**

**MARGE DU FOURNISSEUR :**

*Pétroles R. Turmel inc (Esso) :* (-0.004 \$)                      (- 0.007 \$)

*Énergie Sonic inc. (FILGO) :* + 0.0195 \$                      +0.0195 \$

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat d'huile à chauffage, diesel saisonnier (zone 4) à la compagnie « *Les Pétroles Turmel inc -Esso* » étant le plus bas soumissionnaire et conforme à l'appel d'offres.

**QUE** l'octroi du contrat est d'une durée d'une année soit du 3 octobre 2017 à partir de 0 h00 au 1<sup>res</sup> octobre 2018 jusqu'à 23h59 inclusivement.)

Adoptée

**RE:212-10-2017: RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION  
/ LIGNAGE DE RUE – PARTIE DE LA 10<sup>E</sup> RUE EST**

---

**ATTENDU** le lancement d'un appel d'offres par invitation pour le lignage d'une partie de la 10<sup>e</sup> Rue Est et les résultats comme suit :

**BEAUCE STATIONNEMENT :** 1 113.93 \$ ( tx incluses)  
**LIGNE STATIONNEMENT JAG INC :** 2 2227.87 \$ ( tx incluses)

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Saint-Martin octroi le contrat de lignage d'une partie de la 10<sup>e</sup> Rue Est à la compagnie **BEAUCE STATIONNEMENT** étant le plus bas soumissionnaire et conforme au prix de **1 113.93 \$** ( tx incluses).

**QUE** la compagnie **BEAUCE STATIONNEMENT** doit obligatoirement fournir le rapport de laboratoire des produits utilisés avant de débiter les travaux de lignage.

**QUE** les produits de marquage doivent figurer dans la liste d'homologation et être conformes aux normes du MTQ.

Adoptée

**RE :213-10-2017 : ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 ET  
AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL  
ÉLECTORAL (AJUSTEMENT TABLEAU DGE)**

---

**ATTENDU** que Brigitte Quirion a déposé un document d'ajustement de la rémunération du personnel électoral (ajustement du tableau DGE-règlement de tarif des rémunérations publié le 20 septembre 2017 dans la Gazette officielle et présentement en vigueur) et en y expliquant les écarts de salaires comparativement aux élections 2013;

**ATTENDU** que le conseil municipal constate qu'il doit y avoir des ajustements à la hausse pour la prochaine élection prévue le 5 novembre 2017 et y accepte les recommandations proposées;

En conséquence : Il est proposé par : Éric Giguère  
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de Mme Brigitte Quirion d.g. / sec.trés et Présidente d'Élection et demande que soit ajusté à la hausse le tarif de chaque secteur d'activité du personnel électoral et tel que soumis au conseil municipal.

Adoptée

**RE :214-10-2017 : RÉGIE INTERMUNICIPALE /  
APPROBATION QUOTE-PART 2018**

---

**ATTENDU** le dépôt du budget de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au montant de **171 166 \$** représentant la quote-part de la Municipalité de Saint-Martin pour l'exercice financier 2018 ;

En conséquence, Il est proposé par : Yvan Paré  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin accepte le budget de la Régie Intermunicipale représentant une quote-part de **171 166 \$** pour l'exercice financier 2018.

Adoptée.

**RE :215-10-2017 : COUR MUNICIPALE VILLE SAINT-GEORGES /  
RENOUVELLEMENT / MANDAT 2018**

---

**ATTENDU** l'offre de renouvellement de la Cour municipale de Ville Saint-Georges visant la représentation des municipalités membre de la Cour municipale pour l'année 2018 ;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance dudit renouvellement ;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne  
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

**DE** retenir pour l'année 2018 les services de la Firme Cain Lamarre Casgrain Wells à titre de procureur des municipalités à la Cour municipale commune de Ville Saint-Georges.

Adoptée.

**RE :216-10-2017: TRAVAUX 10<sup>E</sup> RUE EST / FACTURATION  
PROPRIÉTAIRE MARIE-CLAUDE GARNEAU – 84, 10<sup>E</sup> RUE EST  
SAINT-MARTIN / TRAVAUX DE PAVAGE À L'ENTRÉE**

---

**ATTENDU** les travaux de réfection d'une partie de la 10<sup>e</sup> Rue Est et l'aménagement des terrains en bordure de cette route;

**ATTENDU** les travaux d'asphaltage de l'entrée principale de la résidence au 84 10<sup>e</sup> Rue Est appartenant à Madame Marie-Claude Garneau et une entente prise entre la municipalité et le propriétaire;

**ATTENDU** que l'entente explique que Mme Marie-Claude Garneau propriétaire de l'immeuble au 84 10<sup>e</sup> Rue Est désire asphalté l'entrée principale et en paient le coût calculé comme suit :

( 2m de large x 5.8m de long = 11.6 m<sup>2</sup>) x 40 \$/ m<sup>2</sup> = 464 \$ ( avant tx)

En conséquence : Il est proposé par :Cécile Champagne  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise de facturer Mme Marie-Claude Garneau au prix de 533.48 \$ ( tx incluses).

Adoptée

**RE :217-10-2017 : PLURITEC / RÉFECTION D'UNE PARTIE DE  
LA 10<sup>E</sup> RUE EST / DEMANDE DE PAIEMENT N° 6  
FACTURE N° 18310-06 ( RÉ : 023-01-2017) – SERVICES  
PROFESSIONNELS AU 23 SEPTEMBRE 2017**

---

**ATTENDU** une demande de paiement N° 6 de **24 577.06 \$** au contrat N° 023-01-2017 pour l'exécution d'une partie des travaux réalisés en date du 23 septembre 2017;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal approuve et autorise le paiement N° 6 au montant de **24 577.06 \$** ( taxes incluses) facture N° 18310-06.

Adoptée

**RE :218-10-2017: DOSSIER RÉFECTION 10<sup>E</sup> RUE EST /  
ENTREPRENEUR T.G.C. INC. / CERTIFICAT DE PAIEMENT  
N° 3 / RECOMMANDATION DE PLURITEC (TRAVAUX  
JUSQU'AU 27 SEPTEMBRE 2017)**

---

**ATTENDU** la demande de paiement N° 3 au montant de **161 227.55 \$** (incluant TPS et TVQ) de la compagnie « T.G.C. INC. » pour les travaux réalisés en date du 27 septembre 2017;

**ATTENDU** la vérification par la firme d'ingénieurs-conseils «PLURITEC » visant la demande et la conformité du paiement N° 3;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux  
Appuyé par : Cécile Champagne  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise la demande de paiement N° 3 de la compagnie «T.G.C. INC. » au montant de **161 227.55 \$** ( taxes incluses).

Adoptée

**RE :219-10-2017: GROUPEMENT FORESTIER BEAUCE-SUD /  
FRAIS RAPPORT D'INGÉNIEUR FORESTIER 2017**

---

**ATTENDU** la correspondance reçue du Groupement Forestier Beauce-Sud à l'effet d'un frais de 23.89 \$ ( tx incluses) pour le rapport d'ingénieur forestier 2017;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin  
Appuyé par : Rémi Giroux  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de 23.89 \$ afin de recevoir le rapport d'ingénieur forestier 2017 pour les propriétés de la Municipalité.

Adoptée

**RE :220-10-2017 : COMPLEXE SPORTIF MATRA /  
AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE (RESTAURANT)**

---

**ATTENDU** une soumission reçue de la compagnie « DOYON CUISINE » au coût de **16 431.72 \$** ( tx incluses) pour l'achat et l'installation de divers équipements ( plaque à frire, friteuse, tablette, congélateur, comptoirs etc....) ;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux  
Appuyé par : Éric Giguère  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de la compagnie « DOYON CUISINE » au prix de **16 431.72 \$** ( tx incluses).

Adoptée

## CORRESPONDANCE

### **RE :221-10-2017 : HOCKEY MINEUR - ST-GÉDÉON / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2017-2018**

---

**ATTENDU** une demande d'aide financière du comité de « HOCKEY MINEUR de Saint-Gédéon »;

**ATTENDU** que le comité exprime leur sollicitation d'un appui financier de la part de la Municipalité de Saint-Martin afin de recueillir une aide financière pour une contribution aux activités de « HOCKEY MINEUR de Saint-Gédéon »;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Marcoux  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin accorde une aide financière de l'ordre de **500 \$** pour les activités de « HOCKEY MINEUR de St-Gédéon saison 2017-2018 ».

Adoptée.

### **RE :222-10-2017 : LOISIRS / DEMANDE D'AUTORISATION POUR COLLECTE DE FONDS – SAINT-MARTIN (intersection 204-269)**

---

**ATTENDU** que le comité des loisirs Saint-Martin désire organiser conjointement avec le Comité journée de la Famille une activité de collecte de fonds à l'intersection des routes 204 & 269 soit le 14 octobre 2017 de 9h00 à 13h00 ;

**ATTENDU** que Monsieur Steeve Brisson ressource en loisirs, est la personne responsable de l'activité ;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Guy Morin  
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin autorise la présente activité de collecte de fonds pour Comité journée de la Famille prévue le 14 octobre 2017.

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin est responsable de ladite activité et fournira à cet effet un certificat d'assurance délivré par la Mutuelle des municipalités du Québec.

**QUE** le comité des loisirs dépose une demande d'autorisation conforme au Ministère des Transports afin de recevoir un permis d'événements spéciaux.

**QUE** le comité des loisirs informe la Sûreté du Québec de l'événement.

Adoptée



**RE :223-10-2017 : LES FILLES D'ISABELLE DE SAINT-MARTIN /  
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - FÊTE  
DE NOËL DES ENFANTS (prêt de la salle municipale )**

---

**ATTENDU** que les Filles d'Isabelle veulent organiser l'activité d'un Père Noël à la salle municipale pour les municipalités de Saint-Martin & Saint-René le 17 décembre 2017 ;

**ATTENDU** qu'une demande de participation financière est déposée au conseil municipal afin d'aider à l'organisation pour cette belle activité communautaire ;

En conséquence,

Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Appuyé par : Eric Giguère

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin désire faire une contribution de l'ordre de **2 000 \$** ainsi que la gratuité de la salle municipale.

Adoptée

**RE : 224-10-2017 : CLUB VTT ST-MARTIN / RENOUVELLEMENT  
COMMANDITE ANNUELLE**

---

**ATTENDU** la réception de la facture pour une commandite annuelle au coût 25 \$ du Club VTT St-Martin ;

En conséquence :

Il est proposé par : Cécile Champagne

Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal accepte de payer la facture N° 25 d'une commandite de 25 \$ du Club VTT St-Martin dont le chèque émis au Club Sportif Grande-Coudée Inc.

Adoptée

**RE:225-10-2017: ADOPTION DES COMPTES**

---

Les comptes du mois de septembre 2017 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par: Cécile Champagne

Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2017 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 19 219.17 \$  
SÉCURITÉ PUBLIQUE : 11 286.04 \$  
TRANSPORT ROUTIER : 31 874.35 \$  
HYGIÈNE DU MILIEU : 63 048.86 \$  
SANTÉ & BIEN-ÊTRE : -----  
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV. : 3 830.71 \$  
LOISIRS & CULTURE : 38 614.48 \$  
TOTAL AFFECTATIONS : 439 176.61 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **607 050.22 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

Adoptée

**DIVERS**

**POINT 18.2 : DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF  
(ART. 176.4 C.M) PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**RE :226-10-2017 : RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE  
L'EAU POTABLE 2016**

---

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2016;

En conséquence :                    Il est proposé par : Cécile Champagne  
Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable tel que présenté aux élus municipaux.

Adoptée

**RE :227-10-2017: PARC MOBILIER RUSTIQUE / TRAVAUX DE  
TEINTURE DES MOBILIERS URBAINS –  
MME BLANCHE JEAN**

---

**ATTENDU** la facture déposée par Mme Blanche Jean au montant de 1 015.09 \$ pour des travaux de teinture des meubles de Mobilier Rustique pour le Parc au Complexe Sportif Matra;

En conséquence :                    Il est proposé par : Jean-Guy Morin  
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal accepte de payer la somme de *1 015.09* \$ pour l'application de teinture sur tout le mobilier urbain du « PARC MOBILIER RUSTIQUE ».

Adoptée

**RE :228-10-2017: ARROSAGE DE JARDINIÈRES / SAISON  
ESTIVALE 2017 – STÉPHANE MAHEUX &  
JÉRÔME THIBODEAU**

---

**ATTENDU** que Messieurs Stéphane Maheux ainsi que Jérôme Thibodeau ont présenté les coûts forfaitaires pour les travaux d'arrosage de jardinières en bordure des routes de la Municipalité comme suit :

STÉPHANE MAHEUX : 550 \$      JÉRÔME THIBODEAU : 600 \$

En conséquence :                    Il est proposé par : Cécile Champagne  
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise de payer un montant forfaitaire de 550 \$ à M. Stéphane Maheux et de 600 \$ à M. Jérôme Thibodeau.

Adoptée

**RE :229-10-2017: SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE /  
AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX HABITS  
DE COMBAT INCENDIE**

---

**ATTENDU** une demande de Monsieur Stéphane Maheux directeur du service de sécurité Incendie pour l'achat de deux habits de combat au coût estimé de **3 730 \$** ( taxes incluses) telle soumission déposée par la compagnie « **CMP MAYER INC** »;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Stéphane Maheux directeur du service incendie aux démarches nécessaires à l'achat de deux (2) habits de combat pour le service de sécurité Incendie au cout estimé de **3 730 \$**.

Adoptée.

L'ordre du jour de la séance régulière du 2 octobre 2017 étant épuisé, Madame Cécile Champagne propose la fin de l'assemblée.

Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

Secrétaire- Trésorière